

**Arrêté du Gouvernement portant nomination des membres
du Conseil des Langues régionales endogènes de la
Communauté française**

A.Gt 25-09-2001

M.B. 27-02-2002

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 4 mars 1991 instituant un Conseil des Langues régionales endogènes de la Communauté française;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 juillet 1999 portant règlement de son fonctionnement;

Vu la délibération 2001/01 du Gouvernement de la Communauté française du 5 novembre 2001 autorisant l'engagement, l'ordonnancement et le paiement des dépenses imputables à charge des divisions organiques du budget général des dépenses de la Communauté française pour 2001,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres du Conseil des Langues régionales endogènes de la Communauté Wallonie-Bruxelles pour une durée de quatre ans à dater du 25 septembre 2001 :

1. Nicolas Bach
2. Bernard Baille
3. Louis Chalon
4. Bruno Delmotte
5. Alexandra Doclot
6. André Fagnard
7. Jean-Luc Fauconnier
8. Raymond Faugeras
9. Michel Francard
10. Jean-Jacques Gaziaux
11. Victor George
12. Jean Germain
13. Dominique Heymans
14. Francis Labeau
15. Jean Lechanteur
16. Pol Lefin
17. André Letroye
18. Jean Lieffrig
19. Charles Massaux
20. Michel Meurée
21. Alex Michel
22. Jean-Marie Pierret
23. Maurice Remouchamps
24. Martine Willems

Article 2. - Est nommé président dudit Conseil à dater du 15 octobre 2001, Jean-Luc Fauconnier.

Article 3. - Est nommé vice-président dudit Conseil à dater du 15 octobre 2001, Louis Chalon.



Article 4. - Le secrétariat dudit Conseil est assuré par Jacques Lardinois, fonctionnaire au sein du Ministère de la Culture et des Affaires sociales de la Communauté française.

Article 5. - Le présent arrêté entre en vigueur le 25 septembre 2001.

Bruxelles, le 25 septembre 2001.

Le Ministre des Arts, des Lettres et de l'Audiovisuel,

R. MILLER

